



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 1^{er} avril 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.04.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

RETIRER

5. b) Liste des comptes à payer pour les dépenses effectuées au cours de la période du 28 février au 19 mars 2019 du Service des travaux publics.

AJOUTER

21. a) Autoriser une demande d'appel d'offres conjointe pour l'achat de sel à déglacage ±350 tonnes métriques.

ADOPTÉE

RÉS.02.04.19

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE CAP-CHAT

MONSIEUR DANIEL LEBLANC, de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L., **procède à la présentation du RAPPORT FINANCIER 2018 de la Ville de Cap-Chat** et y donne toutes les explications et informations requises.

PÉRIODE DE QUESTIONS

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que le **RAPPORT FINANCIER de la Ville de Cap-Chat, pour l'exercice financier 2018, soit et est adopté.**

ADOPTÉE

RÉS.03.04.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 18 MARS 2019

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **4 mars 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **18 mars 2019** soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

M. Yves Roy, directeur général et greffier, dépose le Procès-verbal de correction visant la Résolution no.38.03.19, laquelle correction se lit :

Ajouter avant le dernier paragraphe, le paragraphe qui suit :

La Ville de Cap-Chat atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Marsoui et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine pour le Volet 2 et cela étant, elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000.\$ prévue au programme en ce cas.

RÉS.04.04.19

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que **les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7417 à #7432 ainsi que #31304 à #31378**, pour un montant total de **324 284.71\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 28 FÉVRIER 2019

La trésorière, madame Marielle Émond, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 28 février 2019.

CORRESPONDANCE

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue de M. Carol Dugas, directeur du Service incendie, concernant son départ à la retraite.

RÉS.05.04.19

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE FINALE DE PESCA ENVIRONNEMENT POUR L'EXPERTISE DANS LE DOSSIER PÊCHES ET OCÉANS CANADA .c. VILLE DE CAP-CHAT – RIVIÈRE CAP-CHAT – MAI 2017 / 14 974.12\$ + TX – SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT la résolution no.05.02.19 de la Ville de Cap-Chat octroyant à la firme Pesca Environnement un mandat professionnel pour la confection d'un rapport d'expertise relatif à l'habitat du poisson de la rivière Cap-Chat;

CONSIDÉRANT la résolution no.07.03.19 autorisant le paiement de la facture intérimaire en lien avec ledit mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture finale** (#29853 du 08-03-2019) de la firme **Pesca Environnement**, au montant de **14 974.12\$ + taxes**, représentant le dernier versement relatif à la préparation et à la rédaction du rapport d'expertise sur l'habitat du poisson de la rivière Cap-Chat et les honoraires professionnels pour l'expertise lors du témoignage à la cour (semaine du 18 au 22 février 2019); cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.04.19

APPROBATION DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS –QUOTE-PART DE LA VILLE DE CAP-CHAT 70 073.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT le dépôt du Budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le Budget 2019 de l'Office municipale d'habitation de Cap-Chat/Les Méchins et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de 70 073.\$**; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.07.04.19

AUTORISER LA LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LA FÊTE NATIONALE / LES CHAPITEAUX DE L'EST – 2 000.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la location d'un chapiteau** de « Les Chapiteaux de l'Est », au coût de **2 000.\$ + taxes**, pour la tenue des activités de la Fête nationale du Québec qui se tiendront en juin prochain; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.08.04.19

MANDATER LA FIRME DE SERVICES D'INGÉNIERIE CAN EXPLORE INC. AFIN DE RÉALISER LA COPIE DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES INFRASTRUCTURES PONCTUELLES ET LINÉAIRES SUR ARC GIS, NUMÉROTÉ LES NŒUDS VISIBLES, CRÉER LES SECTIONS AVEC LES NŒUDS DE DÉBUT ET DE FIN ET SAISIR LES ATTRIBUTS DU PLAN D'INTERVENTION RÉALISÉ PAR LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE ET DÉPOSÉ AU MAMH AU PRINTEMPS 2018 / 5 650.\$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat doit mettre à jour son Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoûts et des chaussées (PI) en fonction d'une nouvelle structure des réseaux et des inspections;

ATTENDU QUE pour la réalisation de cette mise à jour, il est essentiel que les travaux requis de la Firme Can Explore Inc. soit préalablement complété;

VU l'offre de service sollicité par la Ville de Cap-Chat le 28 janvier 2018 auprès de la Firme Can Explore Inc.;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CONFIE à Can Explore Inc. le mandat de réaliser les travaux suivants en lien avec la nouvelle structuration des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales :**

- **Copier les données géographiques des infrastructures ponctuelles et linéaires sur ARC GIS, numéroté les nœuds visibles, créer les sections avec des noeuds de début et de fin et saisir les attributs du Plan d'intervention (PI) de la Ville de Cap-Chat.**

Il est, de plus, résolu que le **coût du mandat à réaliser**, soit la somme de **5 650.\$ + taxes**, soit prélevé au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.09.04.19

MANDATER LA FIRME LES SOLUTIONS IDC INC. POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES (PI) DE LA VILLE DE CAP-CHAT EN FONCTION D'UNE NOUVELLE STRUCTURATION DES RÉSEAUX ET DES INSPECTIONS / 15 470.\$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE des inspections télévisées des conduites d'égouts ont été réalisées à l'été 2012, à l'été 2017 et d'autres le seront à l'été 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au cours du printemps 2018, son Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a réalisé, au cours de l'année 2018, un relevé de ses infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis menant à la mise en œuvre des travaux d'assainissement des eaux usées, le PI doit être mis à jour;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Les Solutions IDC Inc.** pour la réalisation de la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (PI) de la Ville de Cap-Chat en fonction d'une nouvelle structuration des réseaux et des inspections telle que stipulée à la ventilation des coûts de l'estimation budgétaire soumis à la Ville de Cap-Chat par courrier électronique le 28 janvier 2019; le coût de **15 470.\$ + taxes représentant des honoraires professionnels excluant les analyses concluantes des sections à être inspectées en 2019 est prélevé au surplus accumulé.**

ADOPTÉE

RÉS.10.04.19

ACHAT ET INSTALLATION DE MESURES DE CONTRÔLE PAR CAMÉRA AUX CARRIÈRES CONNUES COMME ÉTANT : LA CARRIÈRE JOURDAIN, LA CARRIÈRE PETITE-RIVIÈRE ET LA CARRIÈRE LÉONIDAS SERGERIE / PROMOTEK – 6 450.\$ + TX – DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est responsable de l'entretien de ses routes rurales et plus particulièrement celles empruntées pour fin de transport par camion de matériaux provenant des carrières situées sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville est autorisée à prélever des droits sur chaque tonne de matériaux provenant de ces carrières;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville entend procéder à l'achat et l'installation d'une mesure de contrôle par caméra à chacun des sites des carrières Jourdain, Petite-Rivière et Léonidas Sergerie;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat de trois appareils de la mesure de contrôle certifiée **Soltek III-HQ** vendu par l'entreprise **Promotek**, au coût de **6 450.\$ + taxes (installation et transport inclus)**; cette dépense étant prélevée à même le poste budgétaire des **Droits sur les carrières et sablières.**

ADOPTÉE

RÉS.11.04.19

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO. 37.03.19 CONCERNANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALERTE PAR MESSAGERIE – TELMATIK

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que **soit ajouté à la conclusion de la résolution no.37.03.19 le paragraphe suivant :**

« Autoriser le directeur général et greffier, M. Yves Roy, à signer toute entente de services entre la Ville de Cap-Chat et l'entreprise Telmatik pour la mise en œuvre du système d'alerte et de notification à la population ».

ADOPTÉE

RÉS.12.04.19

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL (CIT) À EMPLOI-QUÉBEC ET AUTORISER SIGNATURE – PROGRAMME SEMO 2019 (SERVICES EXTERNES DE MAIN D'ŒUVRE)

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat, par l'entremise de M. Yves Roy, directeur général et greffier, **PRÉSENTE à Emploi-Québec**, dans le cadre du Programme SEMO 2019, une **demande de contrat d'intégration au travail (CIT);**

QUE la Ville de Cap-Chat **ACCEPTE la responsabilité du Projet CIT 2019 présenté;**

QUE la Ville de Cap-Chat **s'ENGAGE à couvrir tous les coûts dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec** advenant l'acceptation de la présente demande;

QUE monsieur **Yves Roy**, directeur général-greffier, **soit et est autorisé à signer tout document officiel en lien avec le Projet CIT 2019 demandé.**

ADOPTÉE

RÉS.13.04.19

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION QUÉBEC, & PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE 410.89\$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat et la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, désirent conclure une entente dans le but d'établir les paramètres de collaboration entre elles en ce qui a trait à l'assistance humanitaire nécessaire à la suite d'un sinistre majeur ou mineur;

ATTENDU QUE la contribution financière annuelle demandée à la Ville de Cap-Chat est établie à 0,17\$ par habitant;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **CONCLUE** avec La Société Canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, une lettre d'entente nommée « *Lettre d'entente de services aux sinistrés* »;
- **AUTORISE** madame Marie Gratton et monsieur Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, la lettre d'entente faisant l'objet de la présente;
- **AUTORISE** que la somme de 410.89\$ incluant les taxes soit payée à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, telle somme représentant la contribution financière demandée pour l'année en cours et appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.14.04.19

AUTORISER ACHAT DE PIERRE CONCASSÉE ET GRAVIER / ± 15 000.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la municipalité procède à l'achat de pierre concassée et de gravier servant à divers travaux d'entretien de ses chemins et routes;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de pierre concassée et de gravier** pour une somme approximative de **quinze mille dollars** (15 000.\$); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.04.19

AUTORISER L'ACHAT DE CALCIUM LIQUIDE – 14 970 LITRES / MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE (LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.) – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT la demande d'appel d'offres en commun avec la MRC de La Haute-Gaspésie, la MRC de Bonaventure et la MRC d'Avignon relative à l'achat de calcium liquide;

CONSIDÉRANT le meilleur prix obtenu auprès du fournisseur, Les Aménagements Lamontagne Inc., pour la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat en commun de fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide**, pour une **quantité de 14 970 litres**, au coût de **385.\$ du mètre cube**, soit 0,385 du litre, **plus les taxes**, de « **Les Aménagements Lamontagne Inc.** »; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.04.19

AUTORISER L'ACHAT DE VÊTEMENTS DE PROTECTION (BUNKER) POUR LE SERVICE INCENDIE / L'ARSENAL – 5 013.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de trois (3) bunker** (vêtements sur mesure de protection contre l'incendie), du fournisseur « **L'Arsenal** », pour un montant de **5 013.\$ + taxes**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.17.04.19

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 286-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **JEAN-MARC LEMIEUX**, conseiller au siège no. 1, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, de l'adoption d'un règlement sur la « **Gestion contractuelle de la Ville de Cap-Chat** ».

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 286-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE le maire, madame Marie Gratton, informe l'assistance de l'objet du Projet de règlement et de sa teneur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné séance tenante;

Le Directeur-général et greffier **DÉPOSE le Projet de Règlement no. 286-2019 sur la « Gestion contractuelle de la Ville de Cap-Chat »**. Une copie dudit Projet de règlement est disponible au bureau du Directeur général et greffier.

RÉS.18.04.19

AUTORISER UNE DEMANDE D'APPEL D'OFFRES CONJOINTE POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE ± 350 T.M.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap-Chat désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour l'achat de sel à déglacage;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes prévoient que toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel, des matériaux ou des services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts propose à la Ville de Cap-Chat de procéder à la réalisation des documents de soumission ainsi que l'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité :

- Que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** sa participation à l'**appel d'offres conjoint** pour l'**achat de sel à déglacage en vrac** avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et qu'elle lui **DÉLÈGUE** le **mandat de préparer les documents de soumission, de procéder à l'appel d'offres public, de recevoir et d'analyser les soumissions et d'en faire rapport à l'autre ville participante.**
- Que la Ville de Cap-Chat se **RÉSERVE** l'**adjudication du contrat pour ce qui est de la partie qui la concerne.**
- Que la **quantité nécessaire pour notre municipalité s'élève à ± 350 tonnes métriques dont la livraison devra être effectuée au garage municipal situé au 6, rue des Cèdres à Cap-Chat.**

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame le maire s'adresse à l'assemblée en abordant les sujets suivants, à savoir :

- Possibilité de l'ouverture d'une nouvelle épicerie (modèle Coop);
- État de la situation de l'usine Orbite;
- La pharmacie (rumeur);
- Club Optimiste de Cap-Chat : rencontre avec Patrice Michaud, mur des personnes honorées à l'école l'Escabelle de Cap-Chat, reconnaissance par la Ville de Cap-Chat;
- Invitation à la rencontre « On jase-tu? », vendredi le 3 mai 2019 à compter de 14h00 à la salle du Carrefour des 50 ans et plus de Cap-Chat;
- Dossier 2017 de la rivière Cap-Chat : les plaidoiries ont eu lieu jeudi le 28 mars 2019 et la décision du juge devrait être rendue à la fin de juin;
- Un document sera distribué à la population concernant la tenue des activités estivales 2019;

- Journée municipale sur l'environnement, samedi le 8 juin 2019;
- La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra lundi, le 6 mai 2019 au Centre multifonctionnel de Capucins.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 21h10 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE
GREFFIER

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET